

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40

Présents : 22

Qui ont pris part à la
délibération : 32

DATE DE LA CONVOCATION

16 novembre 2018

DATE D'AFFICHAGE

16 novembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION
N° 197/2018Attribution du marché de
travaux de réfection du
chemin du Touret –
Communes de Maussane les
Alpilles et le Paradou

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Séance du 22 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit

et le vingt-deux novembre

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre culturel de Mouriès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

Présents : Mmes et MM, Danièle AOUN, Patrice BLANC, Maryse BONI, Hervé CHERUBINI, Gérard GARNIER, Jean-Louis VILLERMY, Patricia LAUBRY, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Jean-Denis SANTIN, Benoit VENNIN, Bernard WIBAUX, Régis GATTI, Michel BLANC, Michel BONET, Yves FAVERJON, Anne GAZEAU-SECRET, Christine GARCIN-GOURILLON, Gilles BASSO, Michel CAVIGNAUX, Jacques JODAR.

Excusés : Mmes et MM. Chantal LEMOIGNE, Aline PELISSIER, Nadia ABIDI, Jacques GUENOT, Stéphane GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Henri MILAN, Michel FENARD

Procuration :

- Madame Pascale LICARI donne pouvoir à Monsieur Jean-Denis SANTIN
- Monsieur Jack SAUTEL donne pouvoir à Madame Christine GARCIN
- Madame Marie-Pierre CALLET donne pouvoir à Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Michel GALLE donne pouvoir à Monsieur Gérard GARNIER
- Madame Sylvette SCIFO ANTON donne pouvoir à Madame Anne GAZEAU SECRET
- Madame Denise VIDAL donne pouvoir à Monsieur Michel BLANC
- Monsieur René FONTES donne pouvoir à Monsieur Bernard WIBAUX
- Madame Françoise JODAR donne pouvoir à Madame Patricia LAUBRY
- Madame Alice ROGGIERO donne pouvoir à Madame Maryse BONI
- Monsieur Pascal DELON donne pouvoir à Monsieur Yves FAVERJON

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis VILLERMY

La séance se poursuivant... Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 10 septembre 2018, sous la forme d'un marché public à procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour les travaux de réfection du chemin du Touret, communes de Maussane les Alpilles et le Paradou.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**de la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Séance du 22 novembre 2018

(Suite)

La consultation se décompose en une tranche ferme et deux tranches optionnelles, comme suit :

<i>Tranche</i>	<i>Désignation</i>
Ferme	Travaux de voirie et réseaux divers
Optionnelle 01	Reconstruction mur en pierres sèches
Optionnelle 02	Plateau traversant sur voie départementale

L'article 7 du cahier des clauses administratives particulières définit les délais suivants :

TRANCHE FERME	
Préparation de chantier	1 MOIS
Exécution des travaux	4 MOIS
TO 1	
Préparation de chantier	1 MOIS
Exécution des travaux	1 MOIS
TO 2	
Préparation de chantier	1 MOIS
Exécution des travaux	0.50 MOIS

Aucune variante obligatoire n'est prévue au marché.

En application de l'article 58 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, les candidats peuvent présenter une offre comportant une variante pour l'ensemble des spécifications du marché.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Commission MAPA s'est réunie le 05 novembre 2018, afin d'analyser les offres reçues.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Commission a proposé de classer en première position :

- La variante proposée par la société EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, domiciliée 430 ALLEE DE LA CHARTREUSE MONTFAVET 84140 AVIGNON
Pour un montant de tranche ferme de 313 349.00 € HT ;
- Pour un montant de tranche optionnelle 1 de 33 314.00 € HT
- Pour un montant de tranche optionnelle 2 de 20 600.00 € HT
- Soit un montant total de 367 263.00 € HT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Séance du 22 novembre 2018

(Suite)

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **valider** la proposition de la Commission MAPA du 05 novembre 2018 ;
- **attribuer** le marché public à procédure adaptée portant sur la réfection du chemin du Touret, communes de Maussane les Alpilles et le Paradou, à la société Eurovia, domiciliée 430 ALLEE DE LA CHARTREUSE MONTFAVET 84140 AVIGNON, pour un montant de 367 263.00 € HT ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget principal de la CCVBA - chapitre 23 - article 2315 – Fonction 822.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.